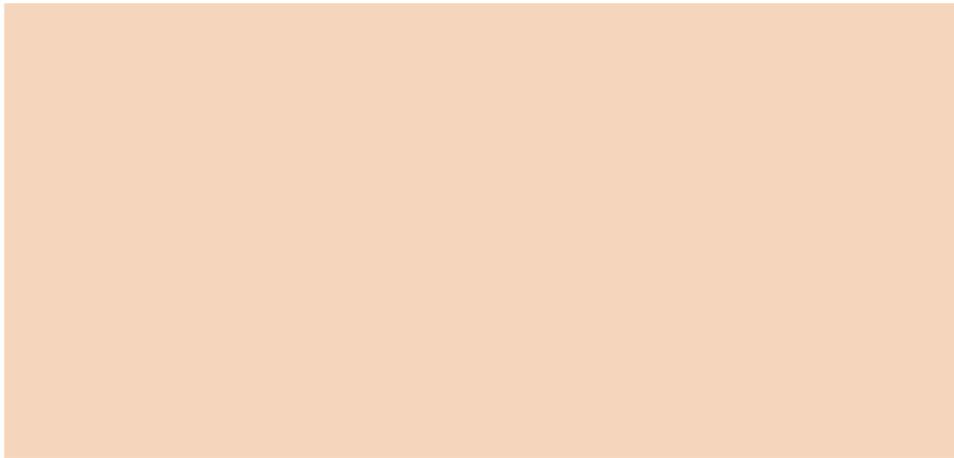


3-4 ans à l'école maternelle

Vous pouvez joindre l'équipe de PMI



ou vous renseigner auprès du service de PMI
Pôle Solidarités humaines
7 allées Mortarieu - BP 783
82013 Montauban cedex
Tel. : 05 63 21 42 85

Le service de Protection Maternelle et Infantile
se met à votre disposition



Communication cd82 - photo Roy et Kaginithini DRUMMOND - Octobre 2020

Pôle Solidarités humaines



Votre enfant est à l'école maternelle.
Il a 3-4 ans.

C'est un moment favorable
pour un examen de prévention.

Les professionnels de santé
(médecins, infirmières, puéricultrices)
du service de Protection Maternelle et Infantile
organisent un bilan de santé pour les enfants scolarisés.

Art. L 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance :
" le service de PMI a pour mission d'organiser des consultations
et des actions de prévention médico-sociale
en faveur des enfants de moins de 6 ans
ainsi que l'établissement d'un bilan de santé
pour les enfants âgés de 3 à 4 ans notamment en école maternelle ".

Le bilan de santé

- Évaluation du développement staturo-pondéral et psychomoteur.
- Dépistage des troubles de l'audition.
- Dépistage des troubles de la vision.
- Repérage spécifique des troubles du langage.
- Puis-je bénéficier d'une aide à domicile ?
- Aide à la prise en charge des troubles du développement de l'enfant.

Avec l'accord de la famille en lien avec :

- Les professionnels de santé.
- Les enseignants.
- Les services sociaux.